

Représenter nos membres

Fondée par des cadres en 1998, la Fédération des associations de cadres municipaux du Québec (FACMQ) regroupe des associations de cadres municipaux de partout au Québec.

La Fédération est administrée par des collègues élus de différentes régions du Québec qui ont à cœur l'avancement de la cause des cadres.

Fervente défenseur des droits des cadres municipaux, la FACMQ ne manque pas de représenter ses membres auprès des organismes et ministères concernés par le travail des cadres municipaux. D'ailleurs, la FACMQ est la seule organisation identifiée par le gouvernement pour représenter les cadres municipaux.

La Fédération représente les intérêts des cadres municipaux dans plusieurs dossiers nationaux, en particulier ceux concernant les lois et les régimes de retraite.

La FACMQ est partenaire de toutes les initiatives qui visent la reconnaissance des associations de cadres du secteur municipal, public et parapublic du Québec.



Nos partenariats avantageux

La FACMQ développe des partenariats avantageux pour ses membres qui serviront l'accomplissement de sa mission.

Pour offrir des services de qualité à ses membres, la FACMQ s'est jointe à des partenaires tels que :

- une firme d'avocats spécialisés du domaine des relations de travail en milieu municipal, et en particulier dans les litiges concernant les cadres municipaux;
- des consultants en communication et en relation industrielle;
- des ressources en assurance;
- des ressources en actuariat.

Devenir membre de la FACMQ

La FACMQ accueille dans ses rangs les associations de cadres municipaux dûment constituées de toutes les villes, MRC, Régies du Québec. Si vous n'êtes pas regroupés en association, nous pouvons vous aider dans vos démarches.

Pour adhérer à la FACMQ, communiquez avec nous. C'est avec plaisir que nous vous informerons de toutes les modalités d'adhésion. Vous pouvez consulter notre site internet au www.facmq.qc.ca.



**FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
DE CADRES MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

**Fédération des associations de cadres
municipaux du Québec**

1155, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 2K4
Téléphone : 514-526-3535 ou 1-888-584-3535
info@facmq.qc.ca
www.facmq.qc.ca



**FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
DE CADRES MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

Un cadre de travail dynamique Des cadres municipaux énergiques



Conjuger nos efforts pour améliorer notre avenir

- Ensemble, nous pouvons nous procurer des services de qualité à coût moindre.
- Ensemble, nous avons une identité forte et crédible.
- Ensemble, nous acquérons le respect de nos pairs et de nos employeurs municipaux.
- Ensemble, nous posons des gestes qui ont de l'impact.
- Ensemble, nous sommes plus visibles.
- Ensemble, nous assurons notre avenir.

Notre mission

La Fédération des associations de cadres municipaux du Québec a pour mission de regrouper les associations locales de cadres municipaux dans le but de promouvoir, mettre en valeur, défendre et représenter ses membres.

Nos objectifs :

1. Défendre les intérêts économiques, professionnels, sociaux, politiques et moraux de nos membres et de tous les cadres municipaux;
2. Resserrer les liens entre les associations de cadres municipaux;
3. Promouvoir le bien-être collectif des cadres municipaux;
4. Protéger l'honneur et l'intégrité de la profession de cadre municipal.

Notre vision

La vision de la FACMQ est d'être le principal organisme regroupant les cadres municipaux partout au Québec doté d'une capacité politique et économique et lui permettant de valoriser, sous tous ses aspects, la fonction de cadre municipal.

Nos valeurs

La Fédération propose à ses membres (dirigeants, employés et mandataires) cinq valeurs fondamentales qui constituent la base de leur code de conduite : la solidarité, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect.

Les valeurs de la Fédération sont des principes qui orientent l'action des individus, des comités et de l'organisation tout entière.

Être membre a ses privilèges

La Fédération des associations de cadres municipaux du Québec (FACMQ) offre à ses membres un grand nombre de services qui facilitent la reconnaissance de leurs droits et l'inscription de leurs conditions de travail dans un protocole d'entente. Les membres de la FACMQ utilisent les services suivants :

Ressources professionnelles

Relations de travail, équité salariale, évaluation de poste, évaluation actuarielle, avocats d'expertise dans les causes qui concernent les cadres municipaux, etc.

Programme d'assurance

Protection juridique, automobile et habitation.

Protection juridique

Prise en charge des frais et honoraires liés aux recours légaux exercés par les membres (individuel et collectif), en accord avec les conditions de la couverture de protection juridique de la FACMQ.

Force de représentation

Défense des intérêts des cadres municipaux auprès des instances politiques, des organismes gouvernementaux et autres organisations affinitaires, élaboration de mémoires et participation à des commissions parlementaires.

Aide pour les associations locales

Mise sur pied de l'association, préparation des répertoires des conditions de travail, préparation des protocoles de gestion, etc.

Information

Banque de protocoles d'entente des conditions de travail des cadres municipaux de plusieurs villes du Québec, plusieurs articles sur la jurisprudence des relations de travail des cadres municipaux, site Web de la FACMQ avec une section exclusive aux membres : www.facmq.qc.ca, bulletins d'information quadrimestriels *L'Info-Cadre*.

Formation

Activités de formation rejoignant les besoins des cadres municipaux telles que congrès, colloques, forums, etc.